



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

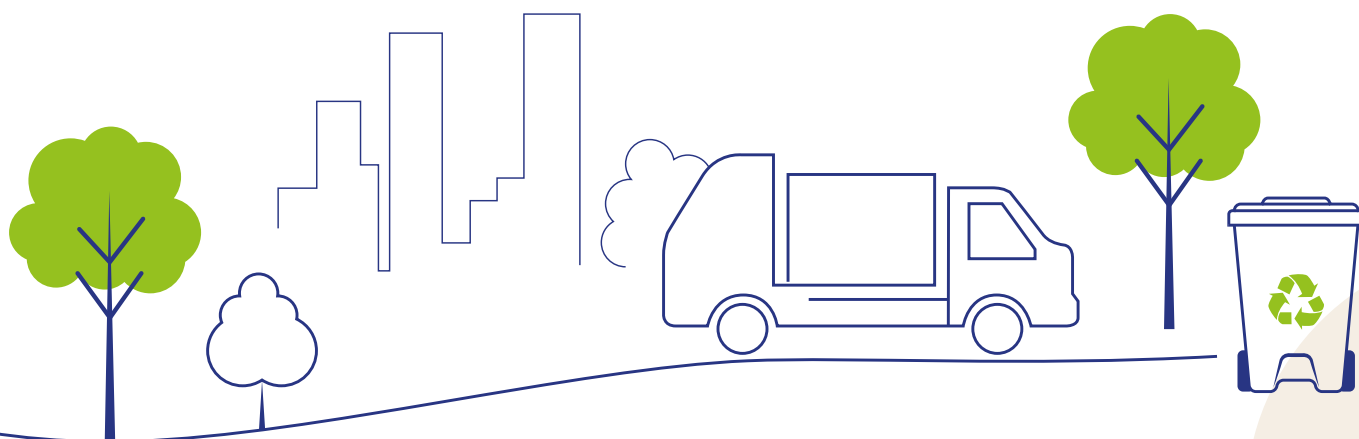


BANQUE des
TERRITOIRES



Entre prévention, gestion et valorisation : Les intercommunalités face au défi de la territorialisation de leur politique « **déchets** »

Actes du colloque du 27 janvier 2026
de l'Association des Directeurs Généraux
des Communautés de France (ADGCF),
en partenariat avec la Banque des territoires
et le Bureau d'études EODD



Paris,
Hub des territoires

Introduction

Nous partageons toutes & tous une conviction au sein de l'ADGCF : la question écologique est un sujet dont il était impossible de ne pas se saisir. Si les cadres dirigeants des intercommunalités apparaissent si sensibles aux enjeux environnementaux, c'est sans doute parce que les communautés et les métropoles concentrent aujourd'hui l'essentiel des compétences renvoyant à ces problématiques : les trois grands marchés urbains bien sûr, —l'économie, l'habitat et les mobilités— mais aussi la gestion de l'eau, de l'énergie et des... déchets.

La collecte et le traitement des déchets constituent une compétence historique des intercommunalités, constitutive de leur visibilité mais aussi de leur légitimité, comme l'a illustré la pandémie de Covid, lorsque la pérennité du service « déchets » est apparue essentielle pour les citoyens-usagers et pour les entreprises.

L'opus que vous avez sous les yeux est le fruit d'un colloque qui s'est déroulé le 27 janvier 2026, au Hub des territoires, en partenariat avec la Banque des territoires et le Bureau d'études EODD ; il concrétise les travaux engagés dans le cadre du Groupe de travail « déchets » de l'ADGCF, lancé en 2024 et qui a réuni des cadres intercommunaux et des partenaires-experts. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

La question posée initialement dans le cadre de cette rencontre : comment répondre aux enjeux de la réduction des déchets, de la performance du recyclage et de la modernisation des installations de traitement ? Sachant bien sûr que la résolution de ces problématiques interroge le modèle de financement de cette compétence... En somme, notre objectif était bien d'identifier collectivement au cours de cette journée d'échanges les obstacles qui entravent le déploiement vertueux de la compétence « déchets » des communautés & métropoles ainsi que les leviers susceptibles de répondre aux exigences écologiques contemporaines. Outre la question environnementale, il s'agissait également, concernant le tri et le recyclage, d'envisager les dimensions économiques et stratégiques au travers du réemploi des matières pour la production de biens et de l'usage des déchets pour la production d'énergie.

Pour ce faire, quatre temps ont structuré la manifestation. Le premier vient rappeler le cadre juridique actuel et les stratégies que les intercommunalités sont susceptibles d'adopter pour optimiser la gestion des déchets. Le deuxième temps porte sur l'enjeu de la relation à l'utilisateur, notamment à l'aune de l'extension des consignes de tri. Quant au troisième temps, il explore la problématique de la maîtrise des coûts, avec notamment la question des déchets REP. Enfin, un quatrième temps examine les coopérations interterritoriales, horizontales ou verticales, mais aussi entre collectivités et opérateurs, en mesure de rendre plus efficace le service de collecte et de traitement des déchets.

Bonne lecture, bien sincèrement,

Frédéric IACOVELLA,

membre du Conseil d'administration de l'ADGCF

Régis PETIT, président de l'ADGCF



TEMPS 1

Quelles stratégies territoriales de collecte et de traitement des déchets ?

Enfouissement, incinération, recyclage, collecte, réemploi... Les problématiques auxquelles sont confrontées les territoires évoluent constamment à l'aune des enjeux liés à la transition écologique et de la législation afférente. Dans ce contexte, comment les intercommunalités peuvent-elles optimiser leur politique de gestion des déchets ? De quels outils disposent-elles aujourd'hui ?

Avec **Cécilia AUGER**, directrice métier déléguée Stratégie territoriale et économie circulaire & **Lucie ISNARD**, directrice métier Stratégie territoriale et économie circulaire, **Bureau d'études EODD**.

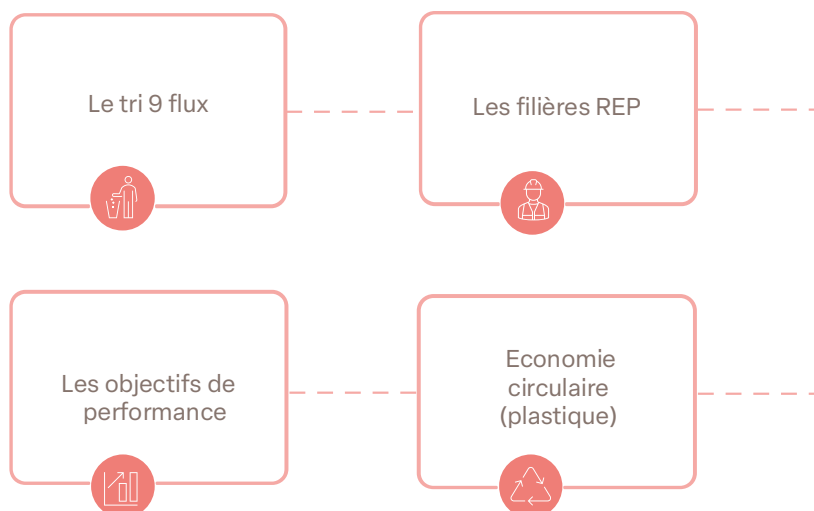


EODD est un cabinet de conseil, d'ingénierie et bureau d'études spécialiste de la transformation écologique à travers ses expertises complémentaires (stratégie territoriale, biodiversité, sols pollués, stockage, bâtiments durables, autorisations environnementales, achats durables...), qui affiche un engagement historique au service de l'Environnement depuis plus de 30 ans. Son expertise en stratégie territoriale et économie circulaire permet un accompagnement des acteurs publics dans leurs projets de réduction et de valorisation des déchets.

La gestion des déchets en France en 2026 s'impose comme un enjeu politique et sociétal majeur, influençant même les intentions de vote selon les sondages IFOP. Malgré des progrès notables, comme la baisse des ratios en kg/hab. de 4 % des déchets ménagers et assimilés entre 2019 et 2023 et de 9 % des ordures ménagères résiduelles, 70 % des poubelles résiduelles contiennent encore des déchets valorisables, un chiffre stable depuis 2017. Les déchets captés par ailleurs en déchetterie représentent également un enjeu de plus en plus important. Les collectivités territoriales doivent donc concilier réduction des déchets, maîtrise des coûts (en hausse de 9 % par habitant entre 2022 et 2023), et acceptabilité sociale, dans un contexte réglementaire en constante évolution.

1/ Des obligations renforcées

Le cadre législatif s'est considérablement renforcé avec l'obligation de tri des biodéchets depuis 2024 et des textiles depuis 2025, ainsi que l'émergence des filières REP (responsabilité élargie du producteur). Ces dernières, bien que prometteuses, posent des défis de structuration, comme l'a montré le moratoire sur les produits et matériaux de la construction. Les objectifs fixés par les pouvoirs publics sont ambitieux : réduction de 15 % des déchets ménagers d'ici 2030, limitation à 10 % des déchets en stockage d'ici 2035, fin des plastiques à usage unique d'ici 2040 et 5 % de réemploi des déchets ménagers d'ici 2030. Face à ces enjeux, les collectivités doivent naviguer entre innovations et contraintes, tout en préservant la relation avec les usagers et la sécurité des agents.



2/ Optimisation technique du service

Face à toutes ces obligations renforcées, les collectivités sont à la recherche de moyens pour optimiser les coûts, dans le respect de la réglementation en vigueur, tout en continuant d'apporter un service de qualité aux usagers et garantissant la sécurité des agents.

Les leviers techniques en matière de gestion des déchets offrent des perspectives encourageantes, comme le passage en Point d'Apport Volontaire, l'informatisation du parc de matériel (IA, puces, sondes), les collectes déclaratives ou encore les systèmes de sacs translucides. Il s'agit de méthodes qui ont prouvé leurs performances en fonction du contexte territorial. Ainsi sur la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, le flux des Ordures Ménagères résiduelles a été réduit de plus de 10%, avant même le déploiement, sur la totalité du territoire, de solutions de sacs translucides. Sur le CALITOM, certains secteurs ont atteint une réduction de 40% de leur production d'Ordures Ménagères Résiduelles avec cette même solution.

Pourtant, les leviers techniques peuvent être freinés par des contraintes réglementaires. Sur les Points d'Apport Volontaire par exemple, les distances maximales autorisées font l'objet de controverses (jurisprudences variant de 250 à 800 mètres). L'intelligence artificielle, avec ses caméras et puces intégrées aux bacs, permet de proposer des campagnes de communication ciblées, mais soulève des questions éthiques et juridiques, notamment en matière de protection des données (travaux en cours avec la CNIL et la FNADE).



Ces nouveaux sacs translucides permettent aux ripeurs de vérifier qu'aucun déchet recyclable ne s'est glissé parmi les ordures ménagères – Paris Normandie



Point d'apport volontaire des biodéchets en expérimentation.
© /Photo NR/



Les collectes incitatives ont également fait leurs preuves (réduction ou inversion des fréquences, harmonisation des flux par point de collecte, inversion des modes de collecte, etc.), comme sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, où un nouveau schéma de collecte a conduit à une baisse de 20 % des ordures résiduelles en 3 ans. Là encore, malgré des usagers qui sortent moins souvent leurs bacs, des réglementations contraignantes sur les fréquences de collecte subsistent et ne sont pas toujours adaptées aux réalités du terrain.

La gestion des biodéchets, qui représente encore 30 % des poubelles résiduelles, un vrai potentiel d'optimisation, illustre également la complexité des arbitrages entre technique et réglementation : les solutions de compostage sont efficaces, mais demandent des moyens humains importants, les systèmes de collecte se développent mais le foncier reste limité et l'eau, une ressource parfois limitée pour le lavage des équipements. L'ensemble engendre des surcoûts pour les collectivités (2 à 25 €/habitant). Depuis février 2025, la gestion spécifique des biodéchets pour les professionnels est interdite, ce qui demande à nouveau des adaptations aux collectivités, le tout dans un contexte où les solutions de traitement de proximité ne sont pas toujours présentes.

Les déchetteries ont connu une transformation profonde, passant de simples lieux de dépôt à des espaces organisés autour d'un parcours usager. Certaines captent désormais plus de 50 % des déchets ménagers ciblés, mais leur rénovation et leur extension nécessitent des investissements considérables (passage de 2 000 m² à 10 000 m²) et la formation des agents pour accompagner les usagers. La notion de statut « déchet » et de don / responsabilité, vient également se poser.

3/ Relation à l'utilisateur et gestion du service

Les leviers financiers et organisationnels jouent également un rôle clé dans la gestion des déchets. La tarification incitative a démontré son efficacité avec des réductions de 20 à 40 % des ordures ménagères résiduelles. Cependant, son déploiement exige des investissements importants (enquêtes usagers, puçage des bacs, tambour sur les bornes, ...), ainsi que des moyens humains importants, une gestion rigoureuse, un réajustement chaque année et une communication régulière, pour prolonger son efficacité. Une tarification de deuxième génération, incluant les emballages, peut par exemple être envisagée pour maintenir l'effet incitatif et réduire les déchets de manière globale et non plus seulement les ordures ménagères résiduelles.



La redevance spéciale, optionnelle, peut réglementairement être un outil rigide, surtout dans les zones où les points d'apport volontaire sont privilégiés, mais nécessite réflexion, les déchets assimilés représentant une part conséquente des déchets collectés par les collectivités. Les incitativités de second rang, mobilisables par les syndicats de traitement par exemple, peuvent aussi être des leviers efficaces pour mobiliser les collectivités adhérentes en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets. Les marchés de performance, où les prestataires deviennent des partenaires des collectivités, représentent une autre piste pour optimiser la gestion des déchets.

Au-delà des aspects techniques et financiers, la prévention et la communication apparaissent comme les piliers indispensables à la réussite des projets de gestion des déchets. Les sciences comportementales, les groupes de travail avec les élus, et les réunions publiques permettent de désamorcer les tensions et d'éviter les recours juridiques. La prévention et la communication sont cruciales pour faire accepter les changements, qu'il s'agisse de nouvelles méthodes de collecte ou de la rénovation de déchetteries. Sans un accompagnement adapté des usagers, même les investissements les plus ambitieux risquent de ne pas porter leurs fruits.

Enfin, toutes ces réflexions dépassent souvent le seul cadre du Service Public de Gestion des Déchets. Tous les services des collectivités et les usagers sont impactés.

4/ La nécessité d'une stratégie territoriale partagée

Pour relever les défis de la gestion des déchets, les collectivités doivent adopter une approche systémique et anticipée, intégrant l'ensemble des acteurs concernés : services intercommunaux, usagers, prestataires et acteurs nationaux. Une stratégie territoriale bien définie, élaborée en concertation avec toutes les parties prenantes, est essentielle pour réussir la transition vers une gestion plus durable des déchets. Le début d'un mandat électoral représente une opportunité idéale pour poser les bases de cette stratégie.

La question des déchets dépasse le seul sujet technique.

Elle est aujourd'hui au cœur des enjeux de transition écologique et de transformation des territoires.



Une vision globale et pluridisciplinaire

Plan local de prévention

Schéma directeur de gestion des déchets

Quelle trajectoire écrire ensemble?



Concertation et pilotage



Une opportunité en début de mandat

Les recommandations pour les années à venir sont claires : prioriser la prévention et la communication, adapter les leviers techniques en anticipant les risques juridiques, optimiser les outils financiers comme la tarification incitative ou la redevance spéciale, renforcer la coopération entre territoires, et anticiper les coûts liés aux nouvelles réglementations. La gestion des déchets, bien que complexe, offre aussi une chance de repenser les modes de consommation et de production à l'échelle locale. En agissant de manière collective et coordonnée, les collectivités peuvent transformer ce défi en une véritable opportunité pour leurs territoires.



TEMPS 2

Prévention, tri et dépôt : comment fluidifier la relation à l'utilisateur ?

Comment parler des déchets aux habitants si l'on veut atteindre les objectifs fixés par les autorités publiques ? La qualité de communication apparaît comme une modalité incontournable dans la réussite dans le déploiement d'un dispositif de gestion des déchets. Quelles sont les étapes à respecter pour convaincre et motiver ? Face à l'extension continue des consignes de tri, quelle communication multicanale adopter ? Comment élaborer collectivement un schéma d'apport volontaire ?

Avec **Marc BOURHIS**, DGS de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie, **Sophie BIEBER**, directrice Stratégie Marketing Innovation, Suez & **Thibaut PAIN**, directeur de la gestion des déchets d'Orléans Métropole.

> PREMIÈRE PRISE DE PAROLE, Marc BOURHIS, DGS de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie

La communauté de communes Cœur Côte Fleurie réunit autour de son duo Deauville-Trouville, 12 communes et 20 000 habitants. La population du territoire est multipliée par sept en période estivale.

Les défis de la gestion des déchets dans un territoire à population variable

Gérer les déchets sur un territoire où la population résidentielle peut être multipliée par 7 à 10 selon les périodes est un défi de taille. En haute saison, le nombre d'habitants du territoire de la communauté de communes de Cœur Côte Fleurie peut atteindre 120 000, voire 150 000 habitants. Si les volumes de déchets sont prévisibles en été, les week-ends restent imprévisibles, car directement liés à la météo. Par exemple, un 15 août pluvieux génère environ 100 tonnes de déchets, tandis qu'un 15 août ensoleillé peut en produire jusqu'à 1 500 tonnes. Cette variabilité oblige les gestionnaires à s'adapter en permanence.

Un autre défi majeur réside dans la diversité des pratiques de tri. Le territoire accueille des visiteurs en provenance de toute la France, voire de différents arrondissements parisiens, et chacun applique les règles de tri de sa région d'origine. En l'absence de consignes nationales unifiées, cette disparité complique considérablement la gestion des déchets. Pour y remédier, nous avons choisi de segmenter les usagers en quatre catégories distinctes : les résidents permanents, les résidents secondaires, les bi-résidents —présents 3 à 4 jours par semaine et travaillant à Paris le reste du temps— et enfin des journaliers.

Les bi-résidents, bien que recensés à Paris, finissent souvent par s'installer définitivement sur place à l'approche de la retraite. Ils votent localement et scolarisent leurs enfants dans les établissements de la région, ce qui renforce leur ancrage. Cependant, cette diversité de profils rend la gestion des déchets complexe, d'autant plus que certains comportements posent des problèmes depuis une quinzaine d'années. Parmi eux, les visiteurs ponctuels, en Airbnb, qui représentent 3 000 tonnes par an de verre jetées dans les sacs noirs, souvent en raison d'une consommation excessive d'alcool. Ce phénomène, partagé avec d'autres territoires comme les stations de ski, est difficile à endiguer.

Pour sensibiliser chaque type de population, des outils de communication adaptés ont été mis en place. Pour les journaliers, un chatbot complété par des publications en ligne a été développé. Pour les bi-résidents, l'humour et le nudge-marketing ont été mobilisés avec succès, même si l'engouement a diminué après la COVID, entraînant une remontée des tonnages de déchets mal triés. Les outils classiques de communication de proximité sont également utilisés, mais en les adaptant à chaque segment de population. Les outils numériques, bien qu'efficaces, restent difficiles à utiliser pour les personnes âgées. Pour contourner ce problème, l'intercommunalité a misé sur les enfants, en créant des espaces pédagogiques sur les sites de gestion des déchets. Dès 2009, un musée avait été aménagé dans une station d'épuration pour éduquer les enfants à la ressource en eau, et la même approche est aujourd'hui appliquée à la déchetterie. Un écoparc est en cours de création, et toutes les écoles du territoire y sont invitées. L'idée est que les enfants, une fois sensibilisés, influencent leurs parents et grands-parents, ces derniers étant souvent plus réceptifs aux messages portés par leurs petits-enfants que par les adultes actifs, qui sont pourtant ceux qui trient le moins bien.

En conclusion, ce territoire illustre comment une approche segmentée et pédagogique peut améliorer la gestion des déchets. Pourtant, sans cadre national unifié et face à des comportements difficiles à changer, les défis restent nombreux. Les efforts déployés montrent que la sensibilisation et l'adaptation sont essentielles, mais que les limites structurelles et financières pèsent encore lourdement sur les résultats.

> DEUXIÈME PRISE DE PAROLE, Sophie BIEBER, directrice Stratégie Marketing Innovation, Suez

SUEZ accompagne les collectivités sur l'ensemble de la chaîne de valeur des déchets, de la prévention et l'accompagnement des usagers, à la collecte, la gestion des déchetteries jusqu'au tri, ainsi qu'à la valorisation matière et énergétique puis en dernier recours l'enfouissement. En France, 12 000 collaborateurs, répartis sur 400 implantations, traitent chaque année 15,5 millions de tonnes de déchets et fournissent des services de collecte à plus de 10 millions d'habitants.

L'enjeu des déchets face aux attentes des citoyens

Les collectivités font face à des défis multiples pour gérer les déchets, notamment des contraintes réglementaires, financières et des attentes croissantes des citoyens. Le baromètre annuel « Les Français et la réduction des déchets » réalisé avec le cabinet Odoxa révèle que 65 % des usagers estiment que leur collectivité leur donne les moyens de bien gérer leurs déchets. Pourtant, 28 % d'entre eux trouvent le tri compliqué et incompréhensible, un problème aggravé par la disparité des consignes entre territoires.

Les collectivités doivent donc rappeler en permanence les consignes, d'autant plus que la population est en rotation constante, avec des variations saisonnières importantes. De plus, les consignes évoluent. Il est donc essentiel d'embarker les citoyens dans une démarche de compréhension et d'adhésion, en expliquant clairement les enjeux et les impacts de leurs gestes.

Face à l'augmentation naturelle des coûts de gestion et à l'inflation sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), les collectivités doivent trouver des leviers pour maîtriser leurs dépenses. Deux leviers principaux se dégagent : la réduction des déchets (le « non-déchet ») et l'amélioration du geste de tri. Cependant, pour que ces leviers soient efficaces, il est crucial de placer l'utilisateur au cœur de la démarche, car c'est son geste qui détermine la qualité du tri et la quantité de déchets produits.

Dans ce contexte, les marchés de performance apparaissent comme une solution innovante pour atteindre ces objectifs. Ils reposent sur un changement de paradigme : au lieu de payer à la tonne, les collectivités optent pour un coût forfaitisé, assorti de bonus et malus en fonction des performances atteintes. L'objectif est de définir des objectifs clairs et ambitieux, tels que la réduction des déchets ou l'amélioration du geste de tri, et de les associer à des mécanismes de rémunération incitatifs pour les opérateurs responsabilisés.

Le marché de performance comme outil d'engagement

Différentes modalités contractuelles et différentes ambitions adressées

CONTRAT DE PERFORMANCE « CPDMA »		12 mois de procédure 2 oraux 3 offres
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC		12 mois de procédure 2 oraux 3 offres
MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE		9 mois de procédure 2 oraux 3 offres
DIALOGUE COMPÉTITIF		13 / 10 mois 2 / 1 oraux 3 / 2 offres
APPELS D'OFFRES OUVERTS (AVEC OU SANS NÉGOCIATION)		6 à 8 semaines d'AO Pas d'oral 1 seule offre

De plus en plus de marchés comprennent des clauses de performance faisant l'objet d'un bonus malus selon l'atteinte d'objectifs sur lesquels le soumissionnaire se sera engagé lors de la réponse à l'Appel d'Offre.

Quels objectifs de performance?

- Evolution de la production
- Qualité du tri
- Impact environnemental
- Qualité de service

L'exemple du Grand Montauban illustre bien cette approche. Ce marché, l'un des premiers en France, a permis de réduire significativement les déchets en fixant des seuils minimaux de performance pour les ordures ménagères et la collecte sélective. Les soumissionnaires devaient proposer des engagements crédibles, accompagnés de moyens concrets pour les atteindre. Le succès de ce marché repose sur plusieurs facteurs clés : une collaboration étroite entre la collectivité et le prestataire, une implication de tous les acteurs du territoire (usagers, entreprises, associations), et une adaptation des modalités organisationnelles, comme le renforcement du maillage des points d'apport volontaire ou le déploiement de la collecte des biodéchets.

REX Grand Montauban

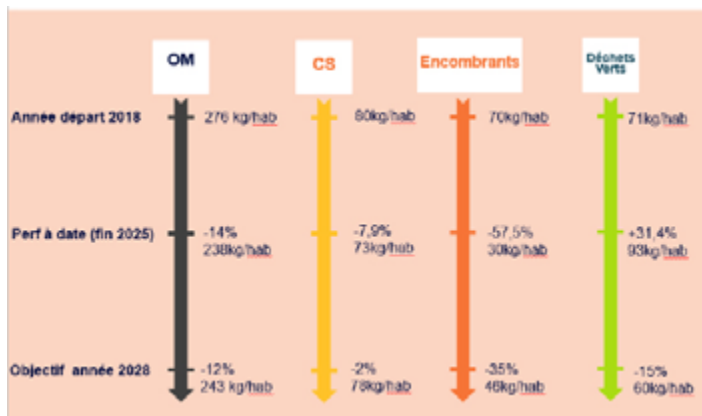
CPDMA « sensibilisation usagers – collecte – déchèterie & ressourcerie »

Carte d'identité du contrat

- 11 communes – 80 000 habitants
- Démarrage 01/01/2022 Durée de contrat 7 ans

Objectifs de performance (à la fin de marché)

- Diminution de la quantité d'OMR collectée: 12%
- Diminution de la quantité de CS collectée: 2%
- Diminution de la quantité de déchets verts: 15%
- Diminution de la quantité d'encombrants: 3%



Pour embarquer efficacement les citoyens, il est essentiel d'adapter la communication en fonction des publics cibles. Par exemple, pour sensibiliser les restaurateurs d'un centre-ville, il est plus efficace de passer par l'association des commerçants du quartier ou des ambassadeurs de tri. Pour les résidences étudiantes, les Bureaux des Étudiants (BDE) peuvent être des relais pertinents. Dans les quartiers, les associations locales jouent un rôle clé pour toucher les habitants. Cette approche ciblée permet de délivrer le bon message, au bon endroit, avec le bon vecteur. Les nouvelles technologies, comme l'intelligence embarquée sur les bennes de collecte, offrent également des opportunités pour améliorer la gestion des déchets. Ces outils permettent de cartographier les flux de déchets et d'identifier les zones problématiques, afin d'adapter les actions de sensibilisation. Cependant, l'utilisation de ces données doit être strictement encadrée pour éviter toute inquiétude liée à la protection de la vie privée. Les collectivités et les prestataires s'engagent à utiliser ces données uniquement pour améliorer le service public et maîtriser les coûts, sans les partager avec des tiers.

Comment mobiliser utilement les usagers ?

En mêlant diagnostic de territoire & sciences sociales pour agir là où c'est nécessaire



En conclusion, la gestion des déchets renvoie au projet de territoire qui nécessite l'implication de tous les acteurs : collectivités, usagers, entreprises et associations. Les marchés de performance et les outils technologiques offrent des leviers puissants pour réduire les déchets et améliorer le geste de tri, à condition de placer l'utilisateur au cœur de la démarche et d'adapter les actions en fonction des spécificités locales. La clé du succès réside dans une collaboration étroite, une communication ciblée et une mesure constante de l'efficacité des dispositifs mis en place.

➤ TROISIÈME PRISE DE PAROLE, Thibaut PAIN, directeur de la gestion des déchets d'Orléans Métropole

Orléans Métropole, EPCI regroupant 22 communes pour près de 300 000 habitants : faciliter les pratiques de réemploi pour engager des changements durables de comportement !

Le comptoir du réemploi d'Orléans Métropole, une innovation au service des usagers et de l'économie circulaire

Orléans Métropole, un territoire varié comptant de 500 à 120 000 habitants selon les communes, a repensé son approche de la gestion des déchets en créant le comptoir du réemploi et du recyclage. Ce projet, né d'une réflexion approfondie et d'une volonté d'innover, marque une rupture avec les déchetteries traditionnelles, souvent perçues comme des lieux peu accueillants où les usagers se sentaient mal orientés. Historiquement, le réseau de déchetteries d'Orléans Métropole, hérité des années 1990, était déjà bien maillé, avec des équipements accessibles en 10 à 15 minutes pour la majorité de la population. Cependant, ces sites, bien que fonctionnels, souffraient de saturation et d'une image négative, souvent associée à une expérience utilisateur peu engageante.

Un équipement pensé dans une logique de parcours

Accueil, Quai du Réemploi, Espaces de Valorisation matière



Un équipement qui incarne la hiérarchie des modes de valorisation

Face à ces constats, la métropole a d'abord amélioré certains aspects de ses déchetteries, mais c'est avec la nécessité de remplacer une déchetterie vétuste, située sur un terrain de 1,5 hectare initialement prévu pour une entrée d'autoroute, qu'une opportunité s'est présentée. Plutôt que de reconstruire une déchetterie classique, les responsables ont saisi l'occasion pour repenser entièrement l'équipement, en adoptant une logique de parcours usager et une hiérarchie des modes de traitement, avec une priorité donnée à la prévention et au réemploi.

Le nouveau site a été conçu pour offrir une expérience utilisateur optimisée. Dès leur arrivée, les usagers sont accueillis dans un espace dédié, où un agent les oriente et les questionne pour maximiser le détournement des déchets vers le réemploi ou le recyclage. Le site comprend des compacteurs, des zones de dépôt à même le sol pour faciliter l'accès, et des caissons traditionnels pour les déchets ultimes, destinés à la valorisation énergétique. L'objectif est clair : réduire au maximum la part des déchets non valorisables en incitant les usagers à trier correctement dès leur arrivée.

Une démarche de coconstruction

Avec les futurs usagers et les acteurs du territoire



Cocréation

Parce que ce projet n'aurait pas de sens sans les usagers (habituels, visiteurs occasionnels, réticents) ni sans les agents, ...



Process Itératif

Parce que nous reviendrons toujours vers les usagers pour confronter les idées, les concepts et ensuite les prototypes.



Centrée usagers

Parce que les déchetteries ont besoin d'évoluer pour mieux correspondre aux besoins et usages de ceux qui l'utilisent.

La particularité de ce projet est sans doute la boutique de revente, un espace où les objets déposés sur le quai du réemploi sont rapidement mis en vente. Contrairement à l'image d'un bric-à-brac poussiéreux, cette boutique propose des objets renouvelés en permanence, attirant un public varié, y compris des chasseurs de pépites qui viennent dès l'ouverture pour dénicher des articles de seconde main. Ce volet commercial a été confié à un groupement de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui anime également le site avec des ateliers de sensibilisation et des fresques collaboratives, touchant ainsi un large public.

Une boutique de revente à l'ambiance soignée

Avec des espaces modulables et thématiques et une qualité de mise en scène



Des animations variées et une communication dédiée (site internet, réseaux sociaux)

La conception de ce projet a été le fruit d'une démarche collaborative et itérative. Entre 2018 et 2020, Orléans Métropole a travaillé avec Nekoé, une structure spécialisée en design de service, pour prototyper et tester différentes solutions auprès des usagers. Des enquêtes ont été menées sur les sites existants et ailleurs, comme sur les marchés, pour comprendre les attentes et les frustrations des usagers. Cette approche a permis de concevoir un équipement qualitatif, répondant aux besoins des habitants tout en intégrant une dimension vertueuse de réemploi.

Les résultats sont encourageants. En 2024, la boutique a généré 215 000 € de recettes avec plus de 20 000 acheteurs, prouvant l'engouement pour le réemploi. Par ailleurs, le site a permis de réduire de moitié la part des déchets non valorisables (passant de 30-40 % à 15-20 %), ce qui représente des économies significatives et une meilleure gestion des flux. Les 500 tonnes de réemploi —dont plus de la moitié issue de ce site— peuvent sembler modestes comparées aux 40 000 tonnes annuelles traitées par les déchetteries de la métropole, mais elles traduisent un changement de comportement chez les usagers, qui viennent désormais plus souvent et adoptent une logique de réemploi plutôt que de jetable.

Ce projet a également permis de faire monter en compétence les structures de l'ESS, qui ont gagné en visibilité et en légitimité grâce à cet équipement. Le discours commun entre les opérateurs traditionnels et les acteurs de l'ESS a été un autre point clé. Auparavant, les agents des déchetteries et ceux des ressourceries avaient des approches parfois contradictoires. Désormais, ils travaillent main dans la main, avec un message cohérent envers les usagers, les incitant à adopter de meilleurs gestes de tri et de réemploi.

Des objectifs et résultats atteints

Un site qui fait référence et une dynamique enclenchée après bientôt 3 ans d'ouverture

Accompagner les habitants vers les comportements de consommation plus vertueux

Obtenir des résultats et maîtriser les coûts, les moyens

Continuer à soutenir la structuration de la filière réemploi portée par l'ESS

Près de 500 T/an vers le réemploi

Un potentiel de revente de près de 500 k€/an

Près de 20 000 acheteurs en 2024

Des déchets à incinérer qui diminue de moitié par rapport aux déchetteries classiques

Enfin, ce projet a aussi changé la perception des opérateurs sur le territoire. Le cahier des charges du marché d'exploitation a imposé une collaboration étroite entre les différents acteurs, garantissant un service unifié et efficace. Si le nom « comptoir du réemploi et du recyclage » a été choisi pour éviter le terme « déchetterie », encore trop associé à une image négative, les usagers peinent encore à adopter cette nouvelle appellation. À l'ouverture, il a même fallu conserver des panneaux « déchetterie » pour que les habitants trouvent le site.

Cependant, cette expérience a montré la voie à suivre pour les cinq autres déchetteries de la métropole, où l'objectif sera de reproduire ce modèle vertueux.

En bref, le comptoir du réemploi d'Orléans Métropole illustre comment une réflexion centrée sur l'utilisateur, une collaboration avec l'économie sociale et solidaire et une volonté d'innover peuvent transformer un équipement public en un levier pour l'économie circulaire. Les défis restent nombreux, notamment en matière de changement des mentalités, mais les premiers résultats sont prometteurs et ouvrent la voie à une gestion des déchets plus durable.

CONCLUSION DE LA MATINÉE

Camille DORMOY, sociologue, Le Mans Université

L'enseignement principal de cette matinée, concerne la place accordée à l'utilisateur. Les échanges montrent que la relation aux habitants est majoritairement pensée à travers le prisme d'un « manque d'information », voire d'un déficit de pédagogie qu'il conviendrait de corriger par des actions de communication ou de sensibilisation adaptées. C'est sur ce point, précisément, que mon regard peut apporter un éclairage spécifique en montrant notamment, que la gestion des déchets engage bien davantage qu'une simple application de consignes.

En effet, ce que les politiques publiques désignent sous l'expression de « geste de tri » ne renvoie pas seulement à une consigne technique ou à un comportement attendu. Cette formule tend à invisibiliser une pratique plus élémentaire, mais aussi plus chargée symboliquement : l'acte de jeter. Jeter ne consiste pas simplement à orienter un flux vers une filière donnée. Il s'agit d'un acte socialement et historiquement situé, qui engage des normes, des valeurs et des représentations bien au-delà de la seule opération de tri. Sociologiquement - et même anthropologiquement parlant - il se situe à l'intersection de deux registres qui structurent de longue date l'histoire des politiques de déchets et qui coexistent aujourd'hui sans toujours être explicitement mis en discussion : les registres de la salubrité et ceux la valorisation.

Je m'explique. Historiquement, l'acte de jet s'est d'abord construit comme un geste d'éloignement. Jeter, c'est d'abord se débarrasser : faire sortir de chez soi ce qui encombre, ce qui salit, ce qui est devenu indésirable. L'acte est bref, routinier, et n'appelle ni réflexion sur le devenir du déchet ni attention particulière à son traitement ultérieur. Une fois l'objet jeté, il cesse d'exister socialement pour celui qui s'en défait. Cette mise à distance cognitive et morale est au cœur du registre de la salubrité, qui vise moins à organiser des flux qu'à produire de l'oubli.

Ce rapport hygiéniste au déchet continue de peser fortement sur les attentes ordinaires des habitants pour qui jeter, c'est avant tout se débarrasser, au sens matériel comme au sens symbolique.

Or, depuis le tournant des années 2000, les politiques publiques de gestion des déchets ont introduit une rupture significative dans cet ordre, en déplaçant progressivement l'attention de l'évacuation vers la valorisation, et en faisant du tri à la source un enjeu central de l'action publique. Le déchet n'est plus seulement ce qu'il faut éloigner, mais ce qu'il faut trier, orienter, conserver temporairement, parfois manipuler davantage, parce qu'il est désormais porteur d'une valeur potentielle.

Autrement dit, on exige désormais des habitants qu'ils conservent, trient et manipulent plus longuement ce qui, pendant des décennies, devait être évacué sans délai ni considération. La rencontre entre l'héritage hygiéniste et les objectifs contemporains de valorisation produit ainsi une tension structurelle inscrite au cœur même de l'acte de jeter. Et si cette tension est rarement formulée comme telle dans l'action publique, elle est en revanche très concrètement vécue par les habitants. Mes dix années d'enquêtes de terrain (comme d'autres recherches d'ailleurs) montrent qu'ils identifient clairement les attentes qui leur sont adressées et les normes auxquelles ils sont sommés de se conformer. La difficulté ne réside donc pas dans la compréhension des consignes, mais dans les conditions matérielles de leur mise en œuvre. Alors même que les normes et les injonctions ont profondément évolué, l'environnement matériel et organisationnel de la gestion des déchets - et en particulier les dispositifs - est resté largement inchangé, hérité d'un modèle pensé pour l'évacuation rapide plutôt que pour la conservation, le tri fin et la cohabitation avec des déchets.

Et c'est sur ce point que j'aimerais appuyer.

Les dispositifs de gestion des déchets structurent directement les gestes ordinaires. Ils orientent les pratiques, imposent des contraintes, rendent certaines actions possibles et en empêchent d'autres. À travers eux, ce sont des choix politiques et normatifs qui s'inscrivent matériellement dans la vie quotidienne des habitants.

Un dispositif n'est donc pas un simple support technique. Il constitue le point de contact concret entre des prescriptions institutionnelles et des pratiques ordinaires, l'endroit où la norme rencontre le quotidien. J'entends ici par dispositifs l'ensemble des éléments qui organisent la gestion des déchets. Faute de temps, je me concentrerai toutefois exclusivement sur les éléments matériels – bacs, conteneurs, sacs, points d'apport volontaire, enterrés ou aériens – dans la mesure où ce sont eux qui encadrent le plus directement les gestes de jet et de tri.

Or, malgré l'évolution des injonctions et des discours, ces dispositifs n'ont été que marginalement transformés. Quelques exemples très illustratifs :

1/ La poubelle domestique ou public

La poubelle matérialise une conception du déchet comme résidu indésirable par les caractéristiques mêmes qui la définissent : elle enferme, dissimule et neutralise. Objet clos, souvent opaque, placé en marge des espaces de vie, elle permet de contenir ce qui est perçu comme sale, odorant ou potentiellement contaminant. Son usage repose sur une temporalité courte : le déchet doit y transiter le moins longtemps possible avant d'être évacué, afin d'éviter toute accumulation, toute visibilité et tout contact prolongé. La poubelle organise ainsi l'acte de jeter comme une rupture nette, un geste de séparation définitive, qui soustrait immédiatement le déchet à l'attention ordinaire.

Si la poubelle a changé de nom pour devenir « bac », les caractéristiques qui la définissent demeurent largement inchangées. Qu'il s'agisse de la forme, de l'opacité ou de la fonction de confinement, l'objet continue d'organiser le déchet comme un résidu à évacuer rapidement, et non comme une matière à conserver, à qualifier ou à valoriser.

2/ Les vide-ordures

La poubelle matérialise une conception du déchet comme résidu indésirable par les caractéristiques mêmes qui la définissent : elle enferme, dissimule et neutralise. Objet clos, souvent opaque, placé en marge des espaces de vie, elle permet de contenir ce qui est perçu comme sale, odorant ou potentiellement contaminant. Son usage repose sur une temporalité courte : le déchet doit y transiter le moins longtemps possible avant d'être évacué, afin d'éviter toute accumulation, toute visibilité et tout contact prolongé. La poubelle organise ainsi l'acte de jeter comme une rupture nette, un geste de séparation définitive, qui soustrait immédiatement le déchet à l'attention ordinaire.

Si la poubelle a changé de nom pour devenir « bac », les caractéristiques qui la définissent demeurent largement inchangées. Qu'il s'agisse de la forme, de l'opacité ou de la fonction de confinement, l'objet continue d'organiser le déchet comme un résidu à évacuer rapidement, et non comme une matière à conserver, à qualifier ou à valoriser.

Les vide-ordures radicalisent la logique de salubrité à l'œuvre dans la poubelle. Ils autorisent un geste immédiat, sans stockage ni manipulation prolongée, et assurent surtout l'effacement quasi total du déchet après le jet. L'acte est réduit à une chute, et la disparition est immédiate. Contrairement à une idée répandue, ces dispositifs n'ont pas disparu : là où ils subsistent, ils continuent de structurer les attentes ordinaires en matière de gestion des déchets, en privilégiant une évacuation rapide, indifférente à la nature du déchet comme à sa destination.

Je pourrais multiplier les exemples : « les cimetières », bloc de béton déployé en France dans certains quartier « sensible » afin de neutraliser le risque d'incendie des conteneurs en empêchant leur déplacement et même, mais j'y reviendrais ensuite les points d'apport volontaire enterrés dont le principal effet est de soustraire le déchet au regard, aux odeurs et aux interactions. Le déchet est maintenu hors champ, physiquement et symboliquement, dans une continuité très nette avec la logique d'invisibilisation héritée de l'hygiénisme urbain.

C'est sur cette infrastructure matérielle que se greffent aujourd'hui les dispositifs de tri et de valorisation. Ceux-ci n'instaurent pas une rupture dans les manières de jeter ; ils ajoutent des couches de prescriptions à des pratiques stabilisées. La multiplication des bacs et des flux ne transforme pas le rapport au déchet, elle le complexifie. Chaque contenant – bac gris, bac jaune, bac verre, poubelle à biodéchets, parfois bac textile – correspond à une injonction spécifique, sans que les gestes antérieurs ne disparaissent pour autant. Dans le cas des points d'apport volontaire enterrés, la promesse de valorisation reste largement déportée en aval des chaînes de traitement. Pour les usagers, l'expérience demeure celle de la mise à distance : le déchet est séparé, trié, puis soustrait au regard, aux odeurs et aux interactions ordinaires. Autrement dit, on demande de valoriser sans cesser d'invisibiliser. Les nouveaux dispositifs ne remplacent pas le régime hygiéniste ; ils s'y superposent, en accentuant les contraintes pesant sur l'acte de jeter sans en modifier les fondements.

Et cette tension est d'autant plus vive qu'elle s'inscrit dans un contexte de réaffirmation continue de l'exigence de propreté. Propreté du logement, des parties communes, des abords d'immeubles, de la voirie : la propreté n'est plus seulement un objectif de gestion, elle est devenue un critère central d'évaluation des comportements et des territoires. Elle sert à juger de la qualité de l'action publique, du respect des règles et, plus largement, de la conformité des habitants aux normes attendues. Le message adressé est alors profondément contradictoire : faire une place plus durable aux déchets dans l'espace domestique au nom de la valorisation, tout en exigeant des espaces toujours plus propres, maîtrisés et débarrassés de toute trace visible.

Au terme de cette analyse, le problème central apparaît donc moins comme un problème de comportement ou d'adhésion que comme un problème de configuration. La gestion contemporaine des déchets repose sur des infrastructures qui n'ont pas été pensées pour la valorisation, tout en exigeant des habitants qu'ils en assument les effets. La figure du « déchet comme ressource » permet alors de rendre ce décalage soutenable, en produisant une cohérence symbolique là où l'organisation matérielle demeure inchangée. Ce faisant, elle contribue à déplacer la contradiction du côté des pratiques domestiques, laissant aux usagers la charge de composer avec les tensions d'un système dont ils ne maîtrisent ni les cadres ni les finalités. Mais ce faisant, elle expose les usagers à une dissonance : le geste de jet est investi d'une forte promesse morale – agir pour l'environnement, participer à la transition – tandis que l'expérience ordinaire du tri et du jet n'en rend ni les effets ni les bénéfices réellement perceptibles.

La conséquence est politique. En redistribuant les responsabilités sans transformer les cadres matériels de l'action, le discours sur le déchet comme ressource renforce l'effort symbolique demandé aux usagers tout en laissant hors champ les choix d'infrastructures, d'organisation et de filières qui conditionnent pourtant l'efficacité réelle de la valorisation. Ce décalage alimente, à terme, une forme de méfiance : lorsque les promesses associées au tri ne trouvent pas de traduction perceptible dans l'expérience ordinaire, c'est la parole publique elle-même qui est fragilisée.

Le problème n'est donc pas celui des usages, mais celui des conditions matérielles de leur possibilité. Tant que les infrastructures resteront organisées autour de l'évacuation et de l'invisibilisation, les politiques de valorisation continueront de produire des injonctions qu'aucune pratique ordinaire ne peut pleinement satisfaire.

À ce stade, la question qui se pose presque toujours est la suivante : alors que faire ? Et si, je crois qu'on aura un peu de temps, pour l'aborder dans les échanges, une précision préalable me semble néanmoins nécessaire.

Très souvent, lors d'évènement de ce type, on m'oppose un contre-exemple devenu classique : le cas de l'Allemagne. Les dispositifs seraient comparables, mais les comportements, eux, plus « vertueux », du fait d'une culture plus forte du respect de la norme.

Si cet argument est séduisant, il pose problème à au moins **deux niveaux**.

1

D'abord, il fait passer pour une question de « culture » ce qui relève en réalité de manières de faire apprises, stabilisées dans le temps et rendues ordinaires par des règles claires et des dispositifs cohérents.

2

Ensuite, et surtout, cet argument a pour effet de refermer la discussion. En faisant de la culture la variable explicative centrale, il place le problème hors de portée de l'action publique : ce qui est ainsi qualifié de « culturel » n'appelle plus une transformation des dispositifs eux-mêmes, mais relève essentiellement de la sensibilisation ou de la communication. La comparaison cesse alors d'être un outil d'analyse pour devenir un moyen de neutraliser la critique, en rendant secondaires les conditions matérielles dans lesquelles les pratiques prennent forme.

Or, les comparaisons européennes montrent autre chose. Les pratiques plus conformes observées dans certains contextes tiennent moins à une disposition morale particulière qu'à la stabilité des règles, à leur lisibilité dans le temps et surtout à une cohérence entre injonctions, infrastructures et contrôle.

Prenons l'exemple de dispositifs de gestion de l'espace public reposant sur la suppression des corbeilles urbaines. Cette idée est directement inspirée de certaines expériences suisses, où, dans des espaces publics précis, les poubelles ont été retirées. L'efficacité de cette mesure a conduit certains acteurs français à tenter d'en reproduire le principe. Or, si ce dispositif fonctionne en Suisse, c'est parce que ces espaces sont intégralement pris en charge par les habitants eux-mêmes, qui participent à leur gestion, à leur aménagement et, in fine, à leur entretien. Le retrait des poubelles s'inscrit alors dans un cadre où les règles d'usage sont claires, partagées et effectivement appropriées.

Cette différence de cadre tend toutefois à disparaître dans la manière dont ces expérimentations sont interprétées. En France, l'échec de ce type d'expérimentation est rarement analysé à partir des conditions concrètes de sa mise en œuvre. Il est plus volontiers attribué à une supposée « culture de l'incivilité » ou à un rapport défaillant à la norme. En ce sens, invoquer une « culture du respect de la norme » revient à inverser la causalité. Ce ne sont pas des individus spontanément plus vertueux qui produisent des systèmes efficaces, mais des systèmes cohérents et stables qui rendent certaines pratiques possibles, puis ordinaires.

TEMPS 3

Coût de la gestion des déchets : quelle maîtrise possible pour les intercommunalités ?

Face à l'augmentation continue du coût de la gestion des déchets —et notamment de la TGAP— quels leviers les intercommunalités sont-elles en mesure d'actionner ? Du passage de la tarification incitative à la refonte du schéma, de l'organisation, de la fréquence de la collecte en passant par le détournement des biodéchets, l'ambition pour les communautés & les métropoles, est bien la maîtrise de la hausse des coûts par la réduction des quantités à traiter, voire par la diminution des moyens et matériels alloués au service.

Avec **Nicolas GARNIER**, délégué général d'AMORCE, **Caroline TAMI**, directrice de la gestion des déchets, Communauté de communes du Grésivaudan, **Stéphane PERSOL**, directeur du développement, SEPUR, **Antoine BELLANGER**, responsable des projets d'investissement Valorisation des déchets, Banque des territoires.

> PREMIÈRE PRISE DE PAROLE, Nicolas GARNIER, délégué général d'AMORCE

Créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, de gestion durable de l'eau et de transition écologique des services de propreté.

Politique de gestion des déchets : comment réussir à changer de paradigme ?

Malgré les efforts des collectivités, la production de déchets des Français stagne à environ 600 kg par habitant et par an, avec une corrélation directe entre la croissance du PIB et l'augmentation des déchets. Les politiques de prévention, bien que mobilisatrices, peinent à inverser la tendance, en raison notamment de l'essor de la consommation en ligne (Amazon, Shein...) et des emballages plastiques. Pire, certains gisements, comme les textiles ou les emballages, voient leurs volumes exploser (+30 % pour les textiles, par exemple), sans que les solutions de recyclage ne suivent.

Un paradoxe économique se dessine : recycler coûte souvent plus cher que ne pas recycler. L'exemple de la bouteille en verre est frappant. Bien que les Français trient massivement le verre, chaque tonne collectée coûte 100 € aux collectivités, alors que les repreneurs ne proposent que 20 € de revente. Résultat : un manque à gagner de 80 € par tonne, qui pèse sur les budgets locaux. Avec un coût moyen de 283 € par tonne (soit 150 € par habitant), la gestion des déchets devient un enjeu financier majeur, surtout pour les familles, qui y consacrent 500 à 600 € par an. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), censée inciter à réduire les déchets, a vu son produit passer de 318 millions d'euros en 2010 à 865 millions en 2023, sans pour autant réduire significativement les volumes. Pire, cette taxe alourdit la facture des collectivités, déjà confrontées à une hausse de 30 à 50 % des coûts en 15 ans.

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP), bien que pionnière en France, montre ses limites. Les éco-organismes, comme Citéo pour les emballages ou Eco-TLC pour les textiles, financent mal les gisements dont ils ont la charge. Par exemple, ils ne prennent en charge que 4 % des coûts des déchetteries (soit 8 € sur les 185 €/tonne), alors qu'ils gèrent près de 50 % des déchets. Les biodéchets, dont la collecte est désormais obligatoire, illustrent aussi ce déséquilibre : leur gestion coûte 10 € par habitant, sans soutien financier de l'État, qui capte pourtant 865 millions d'euros via la TGAP sans les redistribuer. La Cour des comptes a d'ailleurs souligné que 90 % des recettes de la fiscalité déchets ne sont pas réinvesties dans la gestion des déchets, mais servent à d'autres fins.

Les objectifs de la loi AGECE (réduction de 15 % des déchets, 65 % de recyclage) sont loin d'être atteints. Les déchets résiduels (223 kg/habitant) contiennent encore 31 % de produits non recyclables, non réparables, jetables, pour lesquels aucune solution collective n'existe. Pire, 59 kg d'emballages finissent encore dans les poubelles résiduelles, alors que seuls 40 kg sont correctement triés. Les textiles sanitaires (couches, serviettes hygiéniques) représentent 46 kg/habitant, un gisement en forte croissance mais sans filière de recyclage adaptée. Quant aux nouvelles REP (jouets, articles de bricolage, jardinerie), leurs taux de collecte restent dérisoires (4 % pour le bricolage, 13 % pour les jouets).

Face à ce constat, trois pistes sont à envisager pour une refonte du système. D'abord, sanctionner les produits non recyclables via une TGAP spécifique, comme proposé par le Sénat avant d'être retirée par le Gouvernement. Ensuite, réformer les éco-organismes pour qu'ils aient un intérêt réel à améliorer la collecte et le recyclage, plutôt qu'à minimiser leurs coûts. Enfin, réaffecter la fiscalité des déchets à l'économie circulaire, plutôt qu'à des fins punitives. Il plaide aussi pour un dialogue renforcé avec les entrepreneurs, souvent absents des discussions, alors qu'ils sont les premiers responsables de la conception des produits.

Sur le terrain, les collectivités doivent repenser leurs stratégies. La tarification incitative a montré ses limites, car elle donne l'illusion que le bac jaune est gratuit, alors qu'il coûte 600 à 1 000 €/tonne (contre 333 € pour les ordures ménagères résiduelles). Une solution émergente consiste à inverser les fréquences de collecte : réduire la collecte des déchets résiduels (pour la rendre moins accessible) et faciliter celle des recyclables, même si cela a un impact sur les coûts. L'enjeu est aussi culturel : seulement un Français sur deux trie correctement, et les performances varient selon les territoires (l'habitat vertical, social ou non, pose particulièrement problème).

Amorce appelle donc à une responsabilité partagée entre l'État, les entreprises, les collectivités et les citoyens. Sans une coopération accrue avec le monde économique, les objectifs de réduction et de recyclage resteront hors de portée. Les collectivités, aujourd'hui victimes d'un système déséquilibré, doivent aussi mieux évaluer leurs coûts et performances pour piloter efficacement leurs politiques déchets. Le message est clair : sans changement radical, la France continuera à exporter ses déchets (Espagne, Italie, Suède...) et à voir ses coûts exploser, sans pour autant améliorer son bilan environnemental.

> DEUXIÈME PRISE DE PAROLE, Caroline TAMI, directrice de la gestion des déchets, Communauté de communes du Grésivaudan

La communauté de communes du Grésivaudan, 103 000 habitants, 43 communes entre Grenoble et Chambéry

L'optimisation du service de collecte des déchets dans la Communauté de Communes du Grésivaudan

Située entre Chambéry et Grenoble, au cœur des massifs de Chartreuse et de Belledonne, la Communauté de communes du Grésivaudan a mené une réforme ambitieuse de son service de collecte des déchets. La compétence collecte et traitement a en effet été unifiée après la dissolution d'un syndicat fin 2025. En 2016, la situation était critique : un déficit chronique de 1,5 million d'euros, 13 couleurs de bacs différentes, des consignes de tri disparates et des modalités de collecte variées selon les communes. Face à ce constat, les élus ont choisi de repenser entièrement le système en optant pour un modèle audacieux : le tout apport volontaire.

CC Le Grésivaudan

Compétences exercées: collecte et traitement

27 communes gérées en direct

71 300 habitants

5 déchetteries fixes + permanences déchetterie mobile

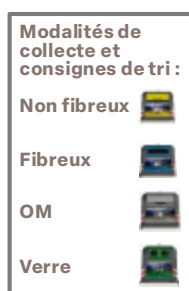
1 quai de transfert OM et non fibreux

70 agents

Chapeau de la slide sur plusieurs lignes

Régie sur

- Collecte OM, non fibreux, verre
- Haut de quai de déchetterie + déchetterie mobile
- Gestion du quai de transfert



Ce choix s'est traduit par la mise en place de 2 500 colonnes de tri réparties sur l'ensemble du territoire, soit un point d'apport pour 100 habitants, avec un maillage particulièrement dense dans les communes comme Crolles (8600 habitants). Les flux concernés sont les ordures ménagères (OM), les non-fibreux (emballages, plastiques) et les déchets verts, tandis que le verre, déjà en apport volontaire, a été maintenu dans ce système. Pour optimiser la collecte, la communauté a adopté des camions de 32 tonnes équipés de bras automatisés (type «champignon F90»), permettant à un seul chauffeur de collecter l'équivalent de 5 à 6 bacs de 660 litres en seulement deux minutes, sans avoir à descendre du véhicule. Cette automatisation a non seulement réduit les coûts, mais aussi amélioré la sécurité des agents, avec zéro jour d'accident du travail depuis la mise en place du système, malgré les conditions météo parfois difficiles (pluie, vent, neige).

Optimisation du service collecte

Détail du déploiement en tout PAV



2500 colonnes sur 4 flux (1 point pour 100 habitants)

Collecte automatisée F90 avec 6 camions 32 tonnes double poste

Maintien d'un service adapté pour les PMR (C0,5 en OM)

Gestion de l'entretien – maintenance des points

Un service adapté a été maintenu pour les personnes à mobilité réduite, qui bénéficient d'une collecte en porte-à-porte uniquement pour les ordures ménagères, avec une fréquence de collecte tous les quinze jours. Les élus ont également insisté pour que l'entretien et la maintenance des points d'apport volontaire (PAV) soient gérés en interne. Une équipe dédiée, appelée «dépôt sauvage», intervient chaque semaine pour nettoyer les abords des colonnes, ramasser les dépôts sauvages et assurer la maintenance des équipements. Pour garantir une hygiène irréprochable, les colonnes OM sont nettoyées tous les mois, tandis que les autres flux (non-fibreux, verre) bénéficient d'un lavage annuel. Un système de caissons interchangeable permet de passer facilement de la collecte au lavage sur le même châssis de camion, optimisant ainsi les ressources.

La transition vers ce nouveau système n'a pas été sans défis, notamment humains. Passer d'une collecte en porte-à-porte avec deux équipiers à une collecte automatisée en solo a nécessité un accompagnement renforcé des agents. L'effectif du service a été divisé par deux, ce qui a impliqué de reclasser ou aider à la recherche d'emploi certains contractuels. Pour faciliter cette transition, la direction a associé les représentants du personnel à toutes les étapes de l'étude d'optimisation. Ces derniers ont non seulement participé aux décisions, mais ont aussi expliqué les changements à leurs collègues, ce qui a grandement contribué à l'acceptation du projet. Les élus municipaux ont également été formés, tout comme les agents d'accueil, souvent en première face aux habitants.

La concertation avec les habitants a été un autre pilier de la réussite. Avant l'installation des colonnes, des réunions publiques et de quartier ont été organisées pour présenter le projet et recueillir les avis. Des panneaux indiquant les futurs emplacements des PAV ont été posés, accompagnés d'un numéro vert gratuit pour permettre aux habitants de donner leur avis ou signaler des problèmes. Cette démarche a permis de désamorcer les tensions et de mieux faire accepter les changements, même si certaines réunions ont été houleuses. Le porte-à-porte a aussi été utilisé pour informer directement les citoyens.

Les résultats obtenus sont spectaculaires. Pour une commune type de 8 500 habitants, le passage du porte-à-porte à l'apport volontaire a permis de réduire les moyens humains : là où 2 camions et 6 équipiers étaient nécessaires auparavant (en simple poste), il suffit désormais de 1 camion et 2 chauffeurs (en double poste). Sur le plan financier, le déficit de 1,5 million d'euros a été transformé en un excédent de 726 000 euros, et ce sans augmentation de la fiscalité. Les coûts à la tonne ont également été maîtrisés, même si des marges de progression subsistent, notamment avec la fin des premiers amortissements prévus pour l'année suivante.

Optimisation du service collecte

Comparaison des indicateurs

	AVANT	APRES
POUR 8500 HABITANTS	2 camions 6 équipiers	1 camion 2 chauffeurs
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE	1 463 104€	+ 726 538€
COUT AIDE A LA TONNE	OM = 275 € Recyclables = 389 € Verre = 71 €	OM = 239 € Recyclables = 189 € Verre = 96 €
ACCIDENT DU TRAVAIL	823 jours en porte à porte	0 jour en PAV
RATIO DE COLLECTE EN KG / HAB. / AN	OM = 205 Recyclables = 46 Verre = 37	OM = 177 Recyclables = 64 Verre = 43

Enfin, les performances environnementales se sont améliorées. Le nouveau système a permis une meilleure répartition des flux, avec une baisse significative des emballages, papiers et verres dans les ordures ménagères. Les habitants ont globalement adopté les nouvelles consignes de tri, et la qualité des déchets collectés s'en est trouvée améliorée. Cette expérience montre qu'une réforme ambitieuse, bien accompagnée et concertée, peut transformer un service défaillant en un modèle efficace, économique et durable.

Les services de la Communauté de communes ont démontré qu'il était possible de réinventer la gestion des déchets en misant sur l'innovation technique, l'accompagnement des agents et des élus, et une concertation approfondie avec les citoyens. Les résultats, à la fois financiers, sociaux et environnementaux, confirment que cette approche peut servir d'exemple pour d'autres territoires confrontés à des défis similaires.



➤ TROISIÈME PRISE DE PAROLE, Stéphane PERSOL, directeur du développement, SEPUR

Collecte, tri et valorisation, SEPUR accompagne les collectivités et les entreprises dans la gestion globale de leurs déchets, dans le respect de ses valeurs : l'engagement au quotidien, la qualité de service et la proximité d'une entreprise indépendante. Notre priorité : préparer ensemble l'avenir de nos territoires.

Gestion des déchets : quelles marges de progression pour les intercommunalités ?

Malgré les contraintes budgétaires, il existe encore de nombreux leviers d'amélioration, tant du côté des opérateurs que des choix techniques et politiques des territoires.

Pour SEPUR, la réussite passe par une méthode rigoureuse dès la conception des marchés. Il est indispensable de préciser les besoins en amont, au-delà du simple coût : dimension sociale, qualité de service ou type de motorisation des véhicules. Une erreur courante consiste à raisonner par segments isolés sans vision globale. Par exemple, certains appels d'offres se concentrent sur le traitement des biodéchets sans anticiper les coûts logistiques exorbitants d'une collecte mal optimisée. Il faut donc penser l'intégralité du flux, de la collecte au traitement, en évaluant les impacts sur la qualité du tri ou les coûts indirects.

Le sourcing en amont est un autre levier sous-exploité. Les échanges pré-appels d'offres entre collectivités et opérateurs permettent de mieux cerner les enjeux et d'explorer des solutions techniques adaptées. Concernant la forme des marchés, SEPUR prône plus de souplesse : les appels d'offres ouverts ne sont pas toujours la solution optimale. Des procédures comme le dialogue compétitif ou des échanges oraux peuvent affiner les propositions, dans l'intérêt mutuel.

Sur le plan opérationnel, l'économie d'échelle reste un facteur clé. Les petites collectivités sont souvent pénalisées par des coûts de structure élevés, tandis que les grandes structures bénéficient d'un ratio plus avantageux. Une bonne adéquation entre moyens et besoins est essentielle. L'utilisation de bacs « pucés » permet de mesurer le taux de présentation des bacs et d'ajuster les fréquences de collecte. La propreté urbaine peut aussi être optimisée en adaptant les moyens aux heures de passage ou aux zones à forte affluence.

L'intelligence artificielle ouvre également de nouvelles perspectives, notamment pour la collecte sélective. Les données remontées permettent d'identifier des flux à risque et de les dérouter avant traitement. Dans les centres de tri, l'IA améliore la mesure de la qualité des déchets entrants et optimise les processus. SEPUR encourage les collectivités à challenger les opérateurs sur ces innovations.

La fiscalité joue également un rôle central. Selon l'ADEME, en 2024, 7 millions d'habitants sont concernés par des dispositifs incitatifs comme la tarification incitative, avec une réduction moyenne de 30 % des ordures ménagères et une hausse de 17 % des flux recyclables. Les zones pavillonnaires, qui représentent plus de 50 % du parc immobilier français, offrent un gisement d'optimisation important.

Au-delà des aspects économiques, SEPUR insiste sur l'intégration des dimensions environnementale et sociale. Sur le plan environnemental, la motorisation des véhicules est un enjeu majeur. Si l'investissement initial dans l'électricité est plus élevé, les coûts de maintenance et d'énergie sont bien inférieurs à ceux du gazole sur le long terme. Sur le plan social, l'insertion professionnelle peut être intégrée aux marchés, avec des clauses favorisant l'embauche de publics éloignés de l'emploi.

Un autre point crucial est la communication auprès des administrés. Les citoyens doivent être mieux informés et impliqués. Des outils modernes permettent de cibler précisément les usagers, en leur fournissant des retours sur la qualité de leur tri ou leur contribution aux objectifs. SEPUR propose d'associer les opérateurs à cette communication pour renforcer l'efficacité des messages.

Enfin, SEPUR souligne l'importance de piloter la performance avec des indicateurs objectifs. Que ce soit via des marchés de performance ou des appels d'offres classiques, il est essentiel de mesurer la qualité du service rendu et l'atteinte des objectifs fixés. L'entreprise a adopté une démarche d'industrialisation de ses services, avec des standards et des tableaux de bord pour suivre la productivité et la qualité.

Les intercommunalités disposent donc encore de nombreuses marges de manœuvre pour optimiser leur gestion des déchets. En combinant vision globale, innovation technique, flexibilité contractuelle et implication des usagers, il est possible de réduire les coûts tout en améliorant la qualité du service et la performance environnementale.

> QUATRIÈME PRISE DE PAROLE, Antoine BELLANGER, responsable des projets d'investissement Valorisation des déchets, Banque des territoires

La **Banque des Territoires** est l'un des métiers de la **Caisse des Dépôts**. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 38 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Le financement des projets de valorisation des déchets : quelles options pour la Banque des Territoires ?

L'intervention a pour objet les enjeux du financement des projets d'économie circulaire, notamment en matière de valorisation énergétique des déchets. La Banque des Territoires accompagne les collectivités via trois leviers : ingénierie (études stratégiques, faisabilité, structuration juridique et financière), financement (centres de tri, unités de valorisation énergétique, compostage, déchetteries) et investissement (participation aux sociétés de projet aux côtés d'opérateurs industriels).

Cependant, la filière fait face à des défis croissants. La réduction des capacités de stockage (moins 10 % en 2024 et 2025) a entraîné un report des volumes vers l'incinération, nécessitant des installations plus performantes. Par ailleurs, l'extension des consignes de tri et la tarification incitative ont modifié la composition des déchets, augmentant leur Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI). Cela impose des équipements plus résistants (fours, chaudières) pour supporter des températures plus élevées, alourdissant les coûts.

Un autre défi majeur est la multiplication des explosions liées au protoxyde d'azote dans les unités de valorisation énergétique (UVE). Ces incidents provoquent des arrêts de service, des dégâts matériels et des risques pour la sécurité, tout en compliquant l'assurabilité des installations. Le vieillissement du parc des UVE en France nécessite un programme massif de modernisation d'ici 2040, avec environ 60 projets prévus. Ces modernisations, qu'il s'agisse de « revamping » ou de reconstruction complète, représentent un investissement considérable, d'autant que les capacités limitées des équipementiers et la demande accrue poussent les prix à la hausse.

Deux autres défis pèsent sur la filière : l'intégration au marché ETS (Émission Trading Scheme), qui imposera des coûts supplémentaires pour réduire les émissions de CO₂, et l'épuration des fumées, dont les normes pourraient évoluer, nécessitant des équipements encore plus performants et coûteux. Les centres de tri sont également concernés par ces tendances, avec des flux entrants plus complexes et des incendies liés aux piles et batteries au lithium, imposant des technologies coûteuses comme les trieurs optiques ou l'intelligence artificielle.

Face à ces défis, plusieurs leviers d'optimisation existent. La coopération territoriale se développe, avec des accords de partenariat entre collectivités pour mutualiser les installations ou gérer les arrêts techniques. Les groupements d'autorités concédantes permettent aussi de réduire les coûts. Un autre levier réside dans l'amélioration des performances énergétiques des UVE : en produisant davantage de chaleur ou d'électricité, les recettes peuvent être augmentées, compensant partiellement la hausse des coûts. Des solutions existent pour valoriser la chaleur fatale ou créer des boucles locales d'énergie.

Côté aides financières, les collectivités doivent exiger des obligations de résultats plutôt que des montants incertains. Des dispositifs existent, comme les soutiens de Citéo. Les certificats d'économies d'énergie (CEE) représentent également un levier. Enfin, pour les collectivités ayant opté pour une Délégation de Service Public (DSP), l'utilisation de subventions d'investissement est recommandée, car cela permet de réduire l'assiette financière des CAPEX et de bénéficier de taux bonifiés.

Si les coûts de la filière déchets ne cessent d'augmenter, la Banque des Territoires reste un partenaire clé pour accompagner les collectivités dans leurs projets, en leur offrant des solutions adaptées. Les leviers d'optimisation existent, mais ils nécessitent une coopération renforcée et une meilleure valorisation des ressources pour limiter l'impact financier sur les territoires.

TEMPS 4

Politique de prévention et de gestion des déchets ménagers : quelle dynamique coopérative impulser ?

La France ne figure pas parmi les pays européens les plus avancés en matière de maîtrise du volume des déchets ménagers et assimilés : c'est ce que souligne la Cour des comptes dans son rapport annuel de 2023. Comment mieux répondre à cet enjeu ? Sans doute, en définissant les modalités d'une organisation territoriale combinant efficacement les interventions des intercommunalités, des syndicats de traitement, des opérateurs privés, mais aussi des Régions à travers leur nouvelle mission planificatrice.

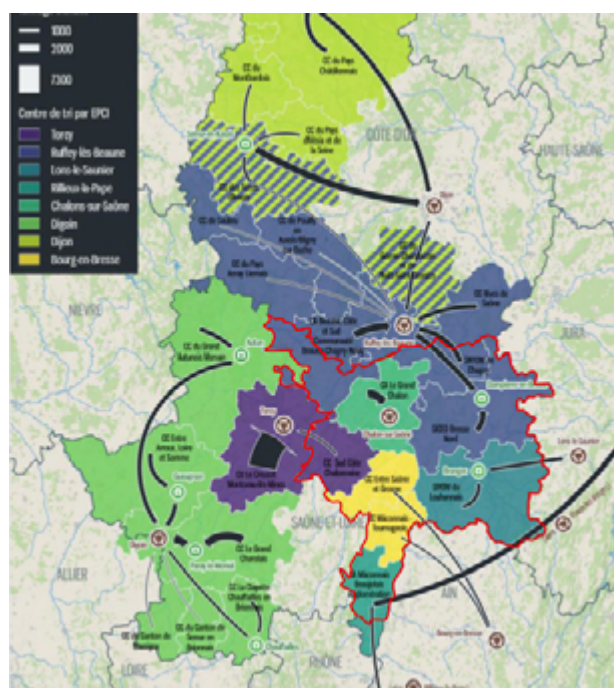
Avec **Coraline BLIND**, directrice du SMET 71, **François FILIPPI**, directeur du CALITOM & **Franck PILARD**, directeur Services Collectivités Locales Veolia France

➤ PREMIÈRE PRISE DE PAROLE, Coraline BLIND, directrice du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets 71 (SMET)

Le SMET 71 (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des Déchets Ménagers) est un établissement public qui regroupe des établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomérations, communautés de communes, communautés urbaines) et syndicats de l'Est de la Saône-et-Loire et du Sud de la Côte d'Or.

SMET 71 : récit d'une coopération interterritoriale au service de la gestion des déchets

Le déploiement du SMET 71 raconte l'histoire d'une coopération territoriale complexe mais réussie, illustrant comment des collectivités aux approches initialement divergentes ont fini par s'unir pour optimiser la gestion des déchets. Ce parcours, entamé en 2017, montre que la construction d'une solution commune peut être longue et semée d'embûches, mais qu'elle aboutit finalement à des résultats plus performants et plus économiques pour la collectivité.



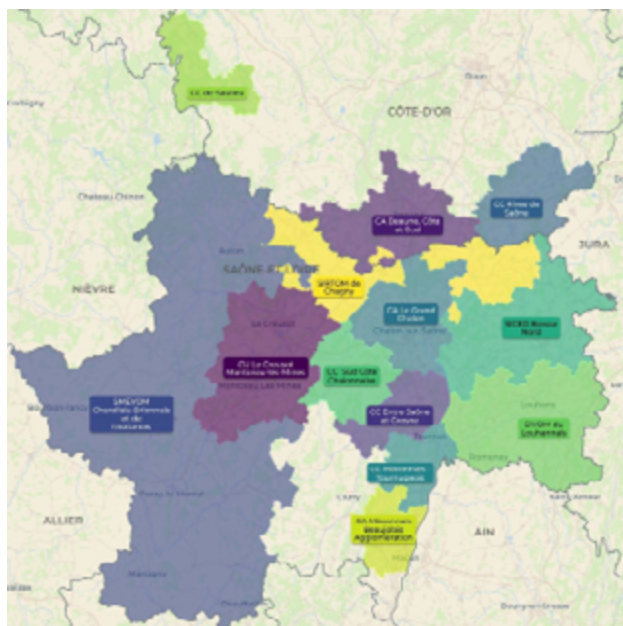
Démarche de coopération territoriale pour le tri des collectes sélectives : situation 2017

SMET = 8 adhérents – 315 000 hab.

Multiples organisations de collecte des recyclables et plusieurs centres de tri existants

Lancement de l'étude territoriale

En 2017, le SMET, qui regroupe alors huit entités adhérentes (3 syndicats de collecte et des intercommunalités) pour un total de 300 000 habitants, lance une étude en vue de préparer l'extension des consignes de tri. À cette époque, le syndicat n'a la compétence que pour le traitement des déchets ultimes (centre de stockage et usine de traitement des ordures ménagères), tandis que chaque adhérent gère de manière autonome la collecte et le tri, avec des méthodes très variées : points d'apport volontaire, collecte en porte-à-porte, sacs ou bacs, tri séparé ou mélangé des emballages et papiers. Cette hétérogénéité rend toute harmonisation difficile.



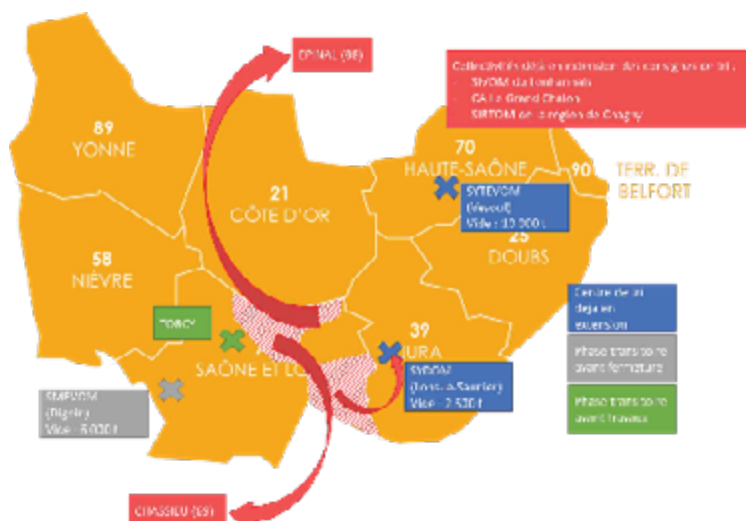
Démarche de coopération territoriale pour le tri des collectes sélectives : situation 2020

- **SMET = 9 adhérents – 360 000 hab.**
- **Multiplés organisations de collecte des recyclables et 3 centres de tri existants**
- **Conclusion de l'étude territoriale : échec de la construction d'une solution commune**
- **Relance des discussions et nouvelles conclusions en 2021**

L'étude initiale, menée avec un large panel de territoires (y compris des collectivités de Côte d'Or et du Jura), se heurte rapidement à des obstacles nationaux. En effet, peu après son lancement, Citéo —l'éco-organisme en charge des emballages— annonce une redéfinition des standards pour les centres de tri, imposant une pause de six mois pour réviser les données. En 2020, après cette pause, l'étude est relancée sur un périmètre resserré, incluant principalement la Saône-et-Loire, avec le SMET, la Communauté urbaine du Creusot, le syndicat SMEVOM et l'agglomération de Beaune. Ce territoire présente une cohérence géographique, avec des zones rurales à l'ouest et à l'est, et un axe urbain central autour de Chalon-sur-Saône et Mâcon.

Le diagnostic révèle que les trois centres de tri existants sur le territoire (publics et privés) sont tous trop petits (moins de 10 000 tonnes annuelles) pour répondre aux exigences de Citéo, qui préconise des centres d'une capacité minimale de 25 000 à 30 000 tonnes pour être éligibles aux aides et aux appels à projets. Malgré plusieurs scénarios étudiés, aucune solution commune ne fait consensus en 2020. Chaque territoire décide alors de poursuivre seul sa démarche, en déposant des dossiers individuels pour moderniser son centre de tri. Cependant, ces projets échouent, car les coûts de modernisation sont prohibitifs pour des installations de cette taille et Citéo ne retient pas les dossiers qui ne respectent pas ses standards.

Démarche de coopération territoriale pour le tri des collectes sélectives : situation 2022/2023



2022 : procédure de consultation pour un centre de tri de 30 000 t/an à Torcy

2023/2024 : phase transitoire :

- du 1^{er} janvier 2023 à la mise en service du futur centre de Torcy
- centres de tri pour les adhérents du SMET + 1 pour le SMEVOM + 2 pour le SYTRAIVAL

En 2021, une nouvelle dynamique émerge. Le SMET et la Communauté urbaine du Creusot (dont le centre de traitement des ordures ménagères arrive en fin de vie) se rapprochent pour trouver une solution mutualisée. Un accord est trouvé : Le Creusot confiera ses déchets sélectifs au SMET, qui, en échange, prendra en charge ses ordures ménagères. Cette collaboration permet d'envisager la construction d'un centre de tri commun sur le site du Creusot à Torcy, un site multi-filières déjà équipé pour la collecte sélective, les ordures ménagères, les déchets verts et le transfert. Cependant, ce projet reste insuffisant pour atteindre les 25 000 tonnes requises par Citéo.

C'est alors que le CITRAVAL, un syndicat de traitement basé à Villefranche-sur-Saône (Rhône), entre en jeu. Ce syndicat, qui regroupe des collectivités du sud de la Saône-et-Loire, cherche à diversifier ses partenariats pour éviter une dépendance exclusive aux centres de tri lyonnais, souvent privés. En l'espace de six mois, un groupement de commandes est monté entre le CITRAVAL, la Communauté urbaine Creusot-Montceau et les adhérents du SMET. Ce regroupement permet d'atteindre 25 000 tonnes de déchets sélectifs, un seuil proche des exigences de Citéo. Peu après, un quatrième partenaire, un syndicat situé à l'ouest de la Saône-et-Loire, rejoint le groupement, portant la capacité totale à 30 000 tonnes.

Le 1er janvier 2023, le SMET prend la compétence complète sur le tri et lance officiellement la procédure pour construire un centre de tri unique sur le site de Torcy. Cependant, entre la décision et la mise en service, une phase transitoire de 18 mois est nécessaire. Pendant cette période, les 20 000 tonnes de déchets sélectifs du territoire doivent être traitées à l'extérieur, dans des centres de tri de la région Bourgogne-Franche-Comté et Rhône-Alpes. Les déchets ont parfois parcouru de longues distances (jusqu'à Épinal, par exemple), ce qui a généré des coûts logistiques élevés et renforcé la conviction que la solution mutualisée était la plus pertinente.

Aujourd'hui, le centre de tri de Torcy est opérationnel et traite 35 000 tonnes de déchets sélectifs par an, couvrant un territoire élargi incluant la Saône-et-Loire, le sud de la Côte d'Or et le nord du Rhône, soit 700 000 habitants. Ce centre, bien que construit en fin de processus d'extension des consignes de tri, atteint un bon niveau de performance. En somme, la période 2017-2025 a permis à chaque acteur de faire son propre cheminement et de comprendre que la solution collective était la plus avantageuse : moins de kilomètres parcourus, des coûts réduits et une meilleure maîtrise des données.

Démarche de coopération territoriale pour le tri des collectes sélectives : 2025

- **SMET = 10 adhérents – 457 000 hab.**
- **Centre de tri Torcy : ≅ 700 000 hab.,
1 groupement de commande, 1 entente
territoriale : 19 collectivités à compétence
collecte**



L'expérience du SMET 71 montre que la coopération territoriale, bien que complexe et longue à mettre en place, permet d'aboutir à des solutions plus efficaces et plus économiques. Chaque territoire a dû faire des efforts, mais le résultat final offre une transparence accrue sur les flux de déchets, les performances et les coûts, au bénéfice de toutes les collectivités impliquées.

> DEUXIÈME PRISE DE PAROLE, François FILIPPI, directeur du CALITOM

Calitom est un syndicat mixte fermé créé en 1997 avec une compétence obligatoire (traitement des déchets) et une compétence facultative (collecte des déchets). Il regroupe les 9 EPCI du département de la Charente pour la compétence obligatoire soit environ 362 000 habitants. Son action est plus large puisqu'il est regroupé avec des territoires voisins en Charente-Maritime et en Vienne pour les actions de traitement via des outils de coopération : entente intercommunale principalement.

LE CALITOM : une stratégie de gestion des déchets à l'échelle de la Charente

Le CALITOM est un syndicat de collecte et de traitement des déchets qui intervient en Charente, département rural de 360 000 habitants et qui emploie 260 agents. Il fonctionne en régie et gère la compétence « traitement » pour l'ensemble du département, ainsi que la collecte et la prévention pour sept communautés de communes. Deux agglomérations, celles d'Angoulême et de Cognac, assurent quant à elles leur propre collecte. Au cours de ces dernières années, le CALITOM a repensé en profondeur son modèle de gestion des déchets, face à des enjeux financiers croissants et à la nécessité d'anticiper les évolutions réglementaires.

Dès 2019, le syndicat a lancé quatre études stratégiques pour structurer sa politique déchets. La première portait sur l'avenir de la collecte, avec une réflexion sur le modèle à adopter pour répondre aux défis de réduction des déchets et d'amélioration du tri. La deuxième concernait le niveau de service en déchetterie, avec une analyse du réseau historique, initialement conçu avec une déchetterie par canton. La troisième visait à consolider le centre de tri, déjà adapté à l'extension des consignes de tri depuis 2015, mais nécessitant des améliorations. Enfin, la quatrième étude, menée avec un cabinet financier, avait pour objectif de définir un modèle de financement durable.

Le centre de tri a été entièrement rénové avec un investissement de 17 millions d'euros, permettant au CALITOM d'être opérationnel pour plusieurs années. En revanche, le projet d'unité de valorisation énergétique a été mis en stand-by en attendant la prochaine mandature. Le CALITOM continue donc à exploiter son centre d'enfouissement, dont l'autorisation court jusqu'en 2042.

Concernant les déchetteries, le CALITOM a engagé une rationalisation du réseau en regroupant plusieurs petites déchetteries en des sites plus grands et mieux équipés. Cette restructuration a déjà été mise en œuvre dans le sud du département et est en cours dans le nord-est.

Cependant, c'est surtout sur la collecte des déchets que le CALITOM a innové, avec une approche centrée sur la qualité et l'engagement citoyen. Le syndicat a fait le choix de généraliser le porte-à-porte pour toutes les collectivités adhérentes. Chaque foyer est désormais équipé de deux bacs : un bac noir de 120 litres pour les ordures ménagères résiduelles, collecté tous les 15 jours, et un bac jaune de 240 litres pour les emballages et papiers, collecté toutes les semaines.

L'originalité du système réside dans l'introduction d'un sac transparent obligatoire pour les ordures ménagères résiduelles. Ce sac joue un rôle pédagogique majeur, car il confronte les usagers à ce qu'ils jettent, les incitant à mieux trier. Pour accompagner cette transition, le CALITOM a organisé plus de 130 réunions publiques, chacune rassemblant entre 150 et 200 participants. Ces réunions permettaient d'expliquer en détail les nouvelles consignes et de répondre aux nombreuses questions des citoyens.

Les résultats obtenus sont remarquables. La première Communauté de communes à avoir adopté ce système il y a quatre ans a vu ses déchets résiduels chuter à 90 kg par habitant, tandis que les autres collectivités du département oscillent entre 105 et 110 kg par habitant, avec une tendance à passer sous la barre des 100 kg d'ici la fin de l'année. Au niveau départemental, la moyenne se situe à 135 kg par habitant. Les déchets recyclables (bac jaune) ont connu une hausse de plus de 20 %, atteignant 90 à 95 kg par habitant. Le verre a également progressé, passant de 40 kg à 43-44 kg par habitant.

Ces résultats sont le fruit d'une combinaison de facteurs : un budget important alloué à la prévention (6 € par habitant), des subventions mobilisées, un accompagnement citoyen renforcé, et une ERS efficace. Le département, qui produisait 66 000 tonnes d'ordures ménagères au début du mandat, est descendu à 47 500 tonnes cette année. L'action du CALITOM montre qu'il existe des solutions concrètes pour réduire les déchets et améliorer le tri, en combinant innovation technique, pédagogie et engagement citoyen. Le sac transparent, les réunions de proximité et la rationalisation des déchetteries sont autant d'outils qui permettent d'atteindre des résultats significatifs. C'est indéniablement dans le contact direct avec la population et les entreprises que se construit une culture commune du tri et de la réduction des déchets.

➤ TROISIÈME PRISE DE PAROLE, Franck PILARD, directeur Services Collectivités Locales Veolia France

Veolia, leader mondial des services à l'environnement, participe chaque jour à construire la sécurité environnementale au bénéfice de la santé publique et de la compétitivité des industries et des territoires. Avec 215 000 salariés répartis sur les cinq continents, au plus proche des enjeux locaux, et grâce à ses technologies de pointe, le groupe dépollue, décarbone et régénère les ressources à travers des solutions concrètes combinant ses expertises dans le domaine de l'eau et des technologies de l'eau, des déchets - et notamment du traitement des déchets dangereux, et de l'énergie locale.

Enjeux et défis de la coopération territoriale dans la gestion des déchets

La coopération entre les territoires est un véritable enjeu dans la gestion des déchets. Comment faire pour améliorer la dynamique collaborative ?

Aux yeux de Veolia et de la Fédération Nationale des Activités du Déchet et de la Dépollution (FNADD), la première étape avant toute coopération réside dans la définition d'un territoire pertinent, adapté à la nature des flux de déchets. Les grands équipements de tri-traitement, comme les centres de tri sélectif ou les unités de valorisation énergétique (UVE), nécessitent une massification des volumes pour être économiquement viables. Cependant, la cohérence territoriale varie selon le type de déchets : un territoire pertinent pour les emballages ménagers ne l'est pas nécessairement pour les déchets d'activités économiques. Cette diversité des flux complique la définition d'une unité spatiale cohérente, qu'il s'agisse d'un bassin de vie ou d'un autre découpage administratif. L'enjeu est donc de superposer les territoires pertinents pour chaque type de déchet, afin d'éviter les incohérences dans la gestion.

Un deuxième défi majeur concerne l'unité du message et de l'organisation des services sur un territoire donné. Les différences de règles entre les intercommunalités créent des perturbations, notamment pour les usages non ménagers (professionnels, entreprises). Par exemple, les conditions d'accès aux déchetteries varient d'un EPCI à l'autre : certains acceptent les professionnels sous certaines conditions, tandis que d'autres les refusent. Cette hétérogénéité nuit à l'harmonisation du service public et complique la vie des usagers, qui se retrouvent face à des règles différentes selon leur localisation. Une solution serait d'adopter une règle unique pour l'accueil des professionnels dans les déchetteries, que ce soit en termes de volumes acceptés, de nature des matériaux ou de tarification. Cela permettrait de clarifier les attentes et de simplifier la gestion pour tous les acteurs.

Le financement des équipements de traitement pose également question. Certains territoires, comme la Corse, ont mis en place des systèmes incitatifs où la tarification est directement liée à la tonne de déchets traitée. Cela pousse les intercommunalités à adopter des mesures ambitieuses, comme la tarification incitative ou les contrats de performance, pour réduire leurs volumes. Cependant, dans de nombreux cas, la contribution des collectivités au financement des centres de traitement reste forfaitaire, basée sur le nombre d'habitants, sans lien avec les efforts réels de réduction des déchets. Ce système non incitatif ne favorise pas l'adoption de pratiques vertueuses, car les collectivités continuent de payer le même montant, indépendamment de leurs performances.

Un autre enjeu concerne la propreté urbaine et la salubrité publique, qui sont indissociables de la gestion des déchets. Les points de collecte (déchetteries, points d'apport volontaire) jouent un rôle clé, mais leur lien avec la propreté urbaine devient de plus en plus ténu. Dans le même temps, de nombreux EPCI et syndicats prennent en charge les coûts d'intervention pour la propreté, comme les services techniques des communes. Cela soulève la question de la répartition des responsabilités et de la cohérence globale du service public. Il est essentiel de prendre en compte la réalité des coûts pour assurer une gestion équitable et efficace.

Les Responsabilités Élargies du Producteur (REP) représentent à la fois une opportunité et un défi. Avec l'arrivée de nouvelles filières REP, comme celles des emballages professionnels, les collectivités doivent se positionner sur leur rôle dans la gestion des déchets assimilés. Par exemple, la REP emballages professionnels, opérationnelle depuis le 1er janvier 2025, offre un soutien financier supplémentaire (22 % de plus pour le carton). Les EPCI doivent donc réfléchir à leur stratégie : faut-il étendre leur action aux déchets assimilés ? Comment articuler cela avec la redevance spéciale ? Ces questions sont cruciales pour maintenir les tonnages nécessaires à l'alimentation des centres de tri, surtout dans un contexte où certains flux, comme le papier, sont en baisse, tandis que d'autres, comme les emballages plastiques, augmentent. Une approche pourrait consister à conserver les professionnels dans le système, afin de garantir une stabilité des volumes et une pérennité économique des équipements.

Enfin, la question des bouteilles de protoxyde d'azote illustre les lacunes de la cohérence territoriale. Ces bouteilles, souvent abandonnées dans l'espace public ou privé, finissent parfois dans les poubelles ou les corbeilles. Leur présence dans les flux de collecte pose un risque majeur pour les centres de traitement, où elles peuvent provoquer des explosions aux conséquences graves. Pourtant, la responsabilité de leur gestion reste floue : qui doit assumer les coûts et les risques liés à ces déchets ? Actuellement, ce sont les exploitants ou les collectivités qui en subissent les conséquences, mais cette situation soulève des questions sur la répartition des rôles dans la chaîne de gestion des déchets. Une approche globale et coordonnée est nécessaire pour éviter que ces déchets dangereux ne se retrouvent dans les flux traditionnels.

La coopération territoriale dans la gestion des déchets nécessite une réflexion approfondie sur la cohérence des territoires, des messages et des financements. Les défis sont nombreux, mais des solutions existent, comme l'harmonisation des règles, l'adoption de systèmes incitatifs, ou encore une meilleure articulation entre les acteurs publics et privés. Comme le souligne Veolia, il est temps de repenser les approches pour une gestion des déchets plus efficace, plus équitable et plus sûre.

Le mot de la fin, Claire ABBAMONTE, directrice de projets stratégiques, Pôle stratégie et transformation, Banque des territoires

En conclusion de la journée, Claire Abbamonte, souligne combien la gestion et la valorisation des déchets constituent une compétence clef des intercommunalités. Elle rappelle que ce thème est également une priorité stratégique pour la Banque des Territoires depuis 2024, intégrée dans son plan jusqu'en 2028 parmi huit axes de transformation écologique. Bien que la Banque des Territoires ait commencé à financer des projets dans ce domaine dès 2019, son engagement s'est renforcé à partir de 2022-2023, avec des résultats au-delà des objectifs initiaux, tant sur le plan financier qu'extra-financier.

Remerciant l'ensemble des intervenant(e)s et le soutien apporté par le cabinet EODD dans l'organisation de cette journée qui a permis de couvrir un large spectre des enjeux liés à l'exercice de cette compétence essentielle, elle invite la Banque des Territoires et l'ADGCF à poursuivre leurs travaux communs en la matière, dans le cadre de leur engagement pour la transformation écologique.



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES